

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Article 1 : Organisateur du jeu La société Septeo Hospitality Solutions, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 522 921 634, dont le siège social est situé IMMEUBLE HB2 1681 ROUTE DES DOLINES 06560 VALBONNE, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Vision HPA 2025 ».

Article 2 : Conditions de participation Ce jeu-concours est réservé exclusivement aux salariés majeurs de campings résidant en France ayant validé intégralement l'enquête en ligne proposée par l'organisateur.

Article 3 : Durée du jeu Le jeu débutera le mercredi 21 mai 2025 à 9h00 et prendra fin le lundi 30 juin 2025 à 17h00.

Article 4 : Modalités de participation Pour participer, il suffit de compléter intégralement et valider l'enquête en ligne accessible à partir du [lien fourni par l'organisateur](#). La participation est strictement limitée à une seule inscription par personne.

Article 5 : Dotation Le jeu est doté du lot suivant :

[Un coffret cadeau « Dune » Relais & Châteaux](#) d'une valeur de 350 euros TTC, valable pendant 2 ans à compter de la date d'émission, utilisable sans restriction géographique. Coffret cadeau pour 2 personnes.

Ce lot ne pourra faire l'objet d'aucun échange, remboursement, ni contrepartie en espèces.

Article 6 : Désignation du gagnant Le gagnant sera déterminé par tirage au sort effectué le lundi 1 juillet 2025 à 10h. Ce tirage sera réalisé électroniquement parmi toutes les participations valides enregistrées.

Article 7 : Information du gagnant Le gagnant sera informé exclusivement par email dans un délai maximum de 7 jours suivant le tirage au sort. En cas de non-réponse du gagnant dans les 14 jours suivant l'envoi de l'email de notification, le lot sera attribué à un suppléant selon un nouveau tirage au sort.

Article 8 : Remise du lot Le lot sera envoyé par email au gagnant à l'adresse email communiquée lors de la participation au jeu, sous réserve de la validation préalable par le gagnant.

Article 9 : Protection des données personnelles Les informations collectées dans le cadre de ce jeu sont traitées conformément au RGPD. Les données personnelles renseignées ne seront pas partagées et seront utilisées uniquement pour permettre de vous identifier dans le cadre du tirage au sort. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en adressant une demande à dpo@septeo.com. Les données seront conservées pour une durée maximale d'un an après la fin du jeu.

Article 10 : Responsabilité L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du jeu.

Article 11 : Accès et acceptation du règlement Le présent règlement est accessible gratuitement sur simple demande auprès de la société organisatrice et/ou consultable directement via un lien fourni lors de l'enquête. La participation au jeu implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement dans son intégralité.